

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOULTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchâteau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

**6 - SAGE Vilaine et Politique de Bassin - programme d'actions 2021 :
approbation et demande de subventions**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'EPTB Vilaine est amené à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

Pour l'année 2021, comme présenté sur le tableau de la page suivante, le montant total du programme est de 940 k€. Le montant des subventions est de 660 k€. La part restant à la charge de l'EPTB Vilaine est de 280 k€. Le programme correspond pour 600 k€ à des actions en régie, et pour 340 k€ à des prestations extérieures.

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2017, le programme d'action s'élevait à 846 k€ et 197 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2018, le programme d'action s'élevait à 1 200 k€ et 294 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.
En 2019, le programme d'action s'élevait à 817 k€ et 240 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.
En 2020, le programme d'action s'élevait à 940 k€ et 280 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine

Le programme d'action de 2021 reste dans un même ordre de grandeur de celui des années passées. Comme en 2020, une grande part des prestations est prévue en régie.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des 845,5 voix sur 845,5, de :

- **De retenir le programme d'actions tel qu'il est présenté en annexe,**
- **De solliciter les subventions correspondantes,**
- **De charger le Président de l'EPTB Vilaine de la réalisation de toutes les démarches nécessaires et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY

</